



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALÉTRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. CAPRON, M. GUÉVILLE, M. HOULLET, Mme DIOLOGENT, Mme LEBLED, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR

Absents excusés avec pouvoir : Mme SAISON (pouvoir à Mme BASIRE)
M. LEFEBVRE (pouvoir à M. DÉMOULINS)
Mme VAILLANT (pouvoir à Mme MALÉTRAS)
M. LEMAITRE (pouvoir à M. AUGER)

Absentes excusées sans pouvoir : Mme BEAUPÈRE, Mme ROQUIGNY, Mme MORIN,

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 13 mai 2024 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire :

- subvention du Département d'un montant de 150 € pour l'organisation des Foulées du 1^{er} mai ;
- remerciements de l'association du don du sang et du Club des Jeunes de la Région de Luneray pour les subventions votées.
- prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 4 juillet à 20h30.

Liste des délibérations du conseil municipal :

-Délibération n°1/6/2024 : renonciation du conseil municipal à exercer son droit de préemption commercial sur la cession de fonds de commerce projetée aux 20 et 22 Rue du Général de Gaulle (supermarché Coccinelle).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 7 juin 2024

Le Maire,
Guy AUGER